

SCBSM





SCBSM : Renforcement de la politique de retour aux actionnaires

Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale

Paris, le 4 novembre 2026 – SCBSM, foncière cotée sur Euronext Paris, dévoile ses intentions en matière de politique de retour aux actionnaires.

Fort de résultats 2025-2026 de bonne facture (cf. communiqué de presse du 29 octobre 2026) SCBSM a souhaité renforcer sa politique de retour aux actionnaires avec un triple objectif :

1. Offrir un meilleur rendement global à ses actionnaires ;
2. Contribuer à accroitre la liquidité du titre ;
3. Maintenir l'excellence de son bilan.

Dans ce contexte, la Société proposera à la prochaine Assemblée Générale de procéder à une **distribution de 0,19 € par action**[1] assortie de la **faculté de percevoir cette distribution en actions**, offrant ainsi l'opportunité à ceux qui le souhaitent de se renforcer au capital sans nouvel investissement **en bénéficiant d'une décote de 10% soit, sur la base d'un calcul à ce jour, un avantage additionnel estimé à 0,02 € par action**[2].

La Société prévoit en outre d'attribuer gratuitement à tous les actionnaires 1 Bon de souscription d'actions (BSA) pour chaque action détenue afin de les récompenser de leur engagement et animer la vie du titre. Les caractéristiques de ces BSA seront arrêtées lors d'un prochain Conseil d'administration et feront l'objet d'une communication ultérieure au plus tard le jour de l'Assemblée Générale.

L'avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale du 10 décembre 2026 est publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires. L'ensemble des documents préparatoires à l'Assemblée Générale ainsi que les modalités de participation seront mis à la disposition du public sur le site Internet de la société dans les délais légaux.

À propos de SCBSM :

SCBSM, foncière parisienne cotée sur Euronext à Paris (FR0006239109 - CBSM) depuis novembre 2006. Le patrimoine immobilier du Groupe s'élève à près de 600 M€, dont près de 95% situé à Paris QCA. SCBSM dispose du statut SIIC et fait partie de l'indice IEIF SIIC France. Plus d'informations sur www.scbsm.fr.

Contacts ACTUS finance & communication :

Investisseurs :
Jérôme Fabreguettes Leib
01 53 67 36 78
scbsm@actus.fr

Journalistes :
Manon Clairet
01 53 67 36 73
mclairet@actus.fr

[1] Cette distribution aurait lieu le 15 janvier 2027

[2] Le prix de référence serait de 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant la date de l'Assemblée générale, diminuée du montant net de la distribution. Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le paiement en actions disposeraient d'un délai compris entre le 15 décembre 206 et le 4 janvier 2027 inclus pour en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier

